

ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN FIN DE VIE

OBJECTIFS

- Connaître le cadre législatif et sociétal relatif à la fin de vie et aux droits des personnes
 - Actualiser ses connaissances sur la démarche palliative
 - Savoir repérer le besoin en soins palliatifs des personnes accompagnées dans les établissements sociaux et médico-sociaux
 - Prendre en compte la douleur et les autres symptômes
 - Prendre en compte la souffrance psychique
 - Acquérir des compétences relationnelles permettant d'accompagner la personne en soins palliatifs et ses proches
 - Acquérir des repères pour accompagner le processus de deuil
-

CONTENU

- Les différentes lois relatives aux droits des malades et à la fin de vie
- La démarche palliative et la fin de vie : quand faire appel à une ressource externe (équipe mobile de soins palliatif, HAD) : les outils d'aide au repérage
- Le soulagement de la douleur et des autres symptômes, les traitements antalgiques et les approches non médicamenteuses
- Le positionnement face à un refus de soins de la personne en soins palliatifs
- La prise en compte de souffrance psychique de la personne en lien avec les stades de la fin de vie
- Le repérage et la prise en compte des besoins et désirs de la personne en soins palliatifs : les outils d'aide à la compréhension de la maladie et de la situation
- L'accompagnement relationnel de la personne en fin de vie et ses proches : étayage sur les attitudes et techniques thérapeutiques de la relation d'aide en lien avec les compétences émotionnelles
- Le vécu de deuil des proches accueillis en établissement social et médico-social et des professionnels : conséquences et suivi du deuil des proches et des professionnels

STAGE N°

53

Durée :

2 jours
de 9 h à 17 h

Coût du stage :

2700 €

Public concerné :

tous professionnels
d'établissements
médico-sociaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Apports cognitifs illustrés de vignettes cliniques
- Analyse de situations apportées par les participants
- Appropriation des outils existants

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en termes de formation ou de qualification, le dispositif est prévu pour être adapté à chaque situation professionnelle et contexte institutionnel.